



Le 3 octobre 2011

Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec), H3A 3L6

**Objet : Plan métropolitain d'aménagement et de développement
La ceinture verte et bleue du Grand Montréal – une vision commune**
Mémoire du Centre d'Information sur l'Environnement de Longueuil

Monsieur, Madame,

Dans le cadre de la présente consultation publique sur le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), le Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL), désire vous communiquer son appui inconditionnel à la vision commune visant la création d'une ceinture verte et bleu dans la région de Montréal et que cette vision soit inscrite au PMAD. De plus, nous souhaitons ardemment que ce PMAD soit par la suite adopté rapidement afin de freiner la frénésie de développements irréfléchis à laquelle nous faisons face présentement. Nous vous soulignons que nous souhaitons être écoutés lors de la soirée de consultation du 20 octobre 2011 qui se tiendra à l'Hôtel Sandman à Longueuil.

Le présent mémoire se subdivise en trois principales sections, soit une brève présentation du CIEL, notre argumentaire en faveur de la ceinture verte et bleu et une conclusion résumant nos préoccupations et nos attentes.

1 LE CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL

Le **Centre d'information sur l'environnement de Longueuil (CIEL)** est un organisme à but non-lucratif créé en 1995, par et pour des citoyens désireux de réaliser des projets visant la protection et l'amélioration de l'environnement à Longueuil.

1.1 Sa mission

Promouvoir et sensibiliser les citoyens à un environnement sain et écologique à Longueuil; encourager l'implication citoyenne dans l'adoption de comportements respectueux de l'environnement et leur permettre d'exprimer leurs préoccupations personnelles et collectives; favoriser le partenariat entre les organismes préoccupés par l'environnement; agir afin d'influencer positivement les choix des décideurs économiques et politiques en matière d'environnement.

1.2 Les actions de CIEL

Les actions de CIEL sont multiples et forts diversifiées. Mentionnons quelques résultats obtenus : l'adoption d'un règlement sur les pesticides par la Ville de Longueuil (2003); la protection de plusieurs milieux naturels, dont le Boisé du Tremblay, via la *Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels* de la Ville de Longueuil (2006); la publication des *Plans de conservation de la rainette faux-grillon en Montérégie*, en collaboration avec l'*Équipe de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest au Québec* (2008); la rédaction de mémoires et de lettres concernant la gestion des matières résiduelles, les sels de voirie, la gestion de l'eau, le développement durable, etc.

Nous contribuons également à informer nos membres sur les grands enjeux environnementaux et tenons régulièrement des kiosques d'informations visant l'ensemble des citoyens de l'agglomération Longueuil. Enfin, nous contribuons de façon concrète à la mobilisation des citoyens pour qu'ils s'impliquent dans l'amélioration de l'état de l'environnement dans leur milieu de vie (par exemple via des corvées de nettoyage des rives et de boisés).

2 UNE CEINTURE VERTE ET BLEUE SUR LE TERRITOIRE DE LA CMM : UNE NÉCESSITÉ!

La grande région métropolitaine de Montréal se développe à un rythme effréné. Les projets de développement de tout acabit ne se compte plus tant dans les secteurs industriel, commercial que résidentiel. Les propriétaires de terrains cherchent désespérément à les rendre profitables, et ce même pour ceux qui, voilà peu de temps, étaient considérés impropres à tout développement (ex. milieux humides). Les villes, toujours à la recherche de nouvelles entrées d'argent, acceptent des projets qui favorisent la disparition des derniers îlots naturels qui subsistaient encore face à l'artificialisation de nos milieux de vie.

2.1 L'harmonisation du développement avec la protection des milieux naturels c'est possible! Le cas de la ville de Longueuil

Les membres du CIEL croient qu'il ne peut y avoir de réelle qualité de vie sans un équilibre entre les composantes du milieu humain et celles du milieu naturel. Et nous y avons fortement travaillé, en utilisant tous les moyens à notre disposition, afin de transmettre aux élus et aux gestionnaires municipaux le message qu'il est essentiel de préserver les fleurons de notre patrimoine naturel. Ce travail a porté ses fruits puisque la ville de Longueuil est maintenant la seule municipalité de la CMM à avoir atteint l'objectif de protéger au moins 12% de son territoire. En fait, la ville de Longueuil protège actuellement 13% de son territoire et elle pourrait faire mieux.

Toutefois, ce succès n'aurait pu voir le jour si, lors des consultations publiques sur la révision du Schéma d'aménagement de 2005, nous n'avions pas convaincu la municipalité d'inscrire plusieurs portions de territoire comme devant être protégés.

Nous travaillons maintenant à ce que cet objectif soit également atteint au niveau de l'agglomération de Longueuil en tentant de faire protéger des espaces naturels à Boucherville (ex. Boisé de Montbrun), à St-Hubert (ex. pourtour du boisé du Parc de la Cité, Boisé des Sorbiers) et à Brossard (ex. le boisé de Brossard via la création du parc

régional de la rivière St-Jacques). L'intégration dans le PMAD de modifications en matière de développement urbain favorisant la protection des derniers écosystèmes naturels du territoire de la CMM, nous aiderait grandement dans nos démarches en obligeant les élus des autres municipalités de l'agglomération à considérer l'importance de protéger ces territoires tant pour l'environnement que pour leurs concitoyens.

2.2 La création d'une ceinture verte et bleue, tout le monde y gagne!

L'intégration de conditions favorables à l'établissement de telles ceintures verte et bleue est essentielle pour assurer le développement soutenable du territoire de la CMM. La création de ces ceintures ne peut que contribuer positivement aux trois aspects du développement durable, soit l'économie, la société et l'environnement. Du point de vue économique, l'existence de milieux naturels terrestres et aquatiques protégés augmente la valeur des propriétés adjacentes en améliorant la qualité de vie des résidents. De plus ces milieux naturels rendent de nombreux services réduisant la nécessité de construire de coûteux aménagements (ex. bassin de rétention et traitement des eaux pluviales) et en réduisant les besoins énergétiques estivaux en rafraichissant l'air des quartiers qu'ils bordent.

Du point de vue social, ces espaces constituent des lieux privilégiés pour la réalisation de diverses activités physiques, sociale et familiales. Les gens aiment s'y retrouver pour s'isoler de la frénésie urbaine, profiter du calme et de la fraîcheur, admirer les beautés de la nature. Les écoles peuvent y organiser des activités d'apprentissage et de sensibilisation qui initient les jeunes à la notion d'écosystème, à la diversité de la flore et de la faune, mais aussi à la fragilité et à l'importance de ces ensembles.

Enfin, du point de vue environnemental, ces territoires constitueront sans doute les ultimes composantes naturelles du territoire de la CMM qui a fortement été modifié par l'homme au cours du dernier siècle. Sans une protection stricte de ces territoires, ils seront voués à disparaître. Les conséquences sur les aspects sociaux et environnementaux seront certainement dramatiques avec un accroissement de la

pollution, de la chaleur en milieu urbain et une détérioration importante de la qualité de vie des citoyens de la CMM.

Il est important que les élus et les gestionnaires du territoire réalisent que les espaces naturels ne sont pas là simplement pour embellir notre milieu de vie. Ils ont des rôles et des fonctions dont la perte engendrera des coûts importants en infrastructures et équipements. Apprenons ces rôles et apprenons à les prendre en compte dans le développement de nos milieux de vie. Soyez avant-gardistes et ouverts d'esprit. Cessons de penser que l'être humain peut faire mieux que la nature, car à ce jour, au mieux, il réussit à peine à la copier. Assurez l'intégration de conditions propices à la création d'une ceinture verte et bleue dans le PMAD !

2.3 Des exemples de territoires à protéger sur la Rive-Sud

Tel que mentionné précédemment, la Ville de Longueuil a protégé 13% de son territoire ce qui inclus notamment, le parc riverain Marie-Victorin, le parc régional Michel-Chartrand et le boisé du Tremblay (en voie de devenir un refuge faunique). Toutefois, il reste d'autres espaces qui mériteraient d'être protégé au niveau de la ville, mais également au niveau de l'agglomération Longueuil. Nous vous en présentons brièvement quelques-uns ci-après :

- Le boisé de Brossard qui revêt une importance particulière de par sa superficie importante, la présence de ravages de cerf de Virginie, la présence de deux métapopulations de la rainette faux-grillon et la grande diversité floristique et faunique qu'on y retrouve. Quoique principalement situé à Brossard, ce boisé déborde également en partie sur le territoire municipal de La Prairie, Carignan et St-Jean-sur-Richelieu ;
- Le boisé de Maricourt qui vient d'être sauvé in extremis avec l'arrêt du projet de prolongement du Boulevard Moise-Vincent. Ce boisé, qui s'étend du boulevard Grande-Allée jusqu'à proximité du vaste ensemble commercial des Promenades St-Bruno, forme un corridor boisé unique de 300 à 400 m de largeur. Ce corridor

constituerait un élément majeur d'une éventuelle ceinture verte en permettant la circulation des espèces animales ;

- Le Bois des Hirondelles qui s'adosse au Mont St-Bruno au sein du territoire de la municipalité de St-Bruno-de-Montarville et abrite de nombreuses espèces en péril tant floristiques qu'animales. Ce boisé est présentement sérieusement mis en péril par un projet de développement supporté par une partie du conseil de ville alors même que les citoyens s'y opposent avec force ;
- Un vaste marais situé au sud de la route 116, toujours au sein de la municipalité de St-Bruno. Ce marais, qui constitue l'un des derniers milieux humides d'importance de la rive sud est également menacé par des projets de développement résidentiel.

D'autres espaces naturels qui nous préoccupent même s'ils ne font pas partis du territoire de l'agglomération de Longueuil sont présents à proximité à Varennes, Carignan et La Prairie. Ces espaces naturels abritent des écosystèmes exceptionnels et des habitats connus de la Rainette faux-grillon, notamment :

- Le grand boisé de Varennes-Verchères qui constitue à lui seul le plus vaste écosystème naturel encore présent sur le territoire de la Rive-Sud ;
- Le grand bois et l'île aux Foins à Carignan. Mentionnons que l'île aux Foins abrite un écosystème forestier exceptionnel selon le MRNF qui est présentement menacé par un projet de développement résidentiel et pour lequel les citoyens de Carignan se sont prononcés en faveur de sa protection, par un référendum tenu dans la fin de semaine du 1^{er} octobre 2011 ;
- Le bois de la Commune à La Prairie, reconnu par la CMM comme l'un des 31 boisés d'intérêt de son territoire.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas le travail qui manque et l'adoption d'un PMAD qui supporte la création d'une ceinture verte et bleue sur son territoire aidera

grandement les organismes de protection et les citoyens de ces municipalités à faire passer leur message et à être d'avantage écoutés par leurs élus locaux.

3 AUTRES ASPECTS DU PMAD À SOULIGNER

Un premier aspect que nous tenons à souligner est la volonté claire de promouvoir le concept TOD et de rendre accessible des modes de transport en commun intégrés sur le territoire. Ces efforts, il faut espérer, devraient permettre de réduire la dépendance au pétrole et à l'automobile.

Il est intéressant de constater que le transport actif est également mis en valeur comme une alternative aux déplacements motorisés sur le territoire de la CMM. En développant des réseaux de pistes et sentiers multifonctionnels adaptés aux besoins de déplacements des citoyens, c'est un mode de transport écologique et sain qui est encouragé. Cet aspect rejoint la préoccupation principale du collectif Vélo365 qui souhaite rendre accessible et sécuritaire le transport à vélo sur le pont Jacques-Cartier toute l'année.

Il est intéressant de constater l'établissement d'une liste de boisés et autres milieux naturels d'intérêt (dont les milieux humides) et l'établissement d'un objectif de la protection de 12% des superficies en milieu naturel pour le territoire de la CMM. Toutefois, comme l'introduit le projet de PMAD, la CMM est déjà en déficit de milieux naturels. Ainsi, à long terme, il faudra considérer augmenter les superficies en milieu naturel pour atteindre un minimum de 30% nécessaire au maintien des éléments de la biodiversité.

Lorsqu'on lit le projet de PMAD dans son ensemble, il nous semble que certains objectifs du PMAD ont le potentiel d'entrer en contradiction. En effet, la volonté de conserver au moins 12% du territoire en espace naturel s'arrime mal avec la volonté d'augmenter de 6% les superficies cultivées et de poursuivre le développement urbain. CIEL pense qu'il serait préférable de miser sur une intégration des décisions (éviter les

vases clos) et d'optimiser les zones en culture, de miser sur l'agriculture urbaine (jardins collectifs, culture maraîchères sur les toits, les balcons et dans les maisons, etc.) ainsi que de densifier le tissu urbain (ce que préconise en effet le projet de PMAD). Il nous semble que la CMM présente une vision d'ensemble relativement structurée, mais qu'il y a un risque important de dérive dans la mise en application de certains éléments de cette vision. Ce potentiel de déraillement pourra être réduit par des réévaluations régulières de la mise en œuvre du PMAD.


Nous applaudissons la volonté de la CMM de réévaluer aux deux ans les résultats des actions qu'elle souhaite mettre de l'avant. Toutefois, dans la construction du plan d'action détaillé, il faudra éviter de fonctionner seulement avec des indicateurs pour évaluer la réalisation des actions spécifiques ou des objectifs pris indépendamment. En effet, de tels indicateurs pris individuellement ne permettent d'obtenir qu'une vision sectorielle des résultats, sans développer une vision intégrée de l'ensemble des actions en cours. Il faut envisager l'utilisation de « méta-indicateurs », se situant de manière transversale aux indicateurs sectoriels, ce qui devraient permettre d'illustrer les interactions entre les aspects sur lesquels on intervient et d'éviter que les résultats obtenus dans un domaine ne viennent contrecarrer ceux d'un autre domaine.

4 CONCLUSION

Les membres du CIEL sont heureux de l'opportunité qui leur a été donné de participer en transmettant leur opinion au moment de l'élaboration du PMAD et souhaitent réitérer l'importance qu'ils accordent à la création de ceintures vertes et bleues qui permettront d'assurer le maintien d'écosystème naturel et de la biodiversité sur le territoire de la CMM. Nous espérons que nos commentaires et suggestions vous permettront de générer un PMAD qui pourra être accepté et adopté rapidement.

Ce PMAD représente une importante opportunité pour les gestionnaires du territoire de la CMM de faire les choses autrement et d'assurer la mise en place d'une approche de

gestion avant-gardiste favorisant le développement d'une société s'épanouissant grâce à une économie responsable, dans un environnement sain et diversifié. Donnons-nous les moyens d'aller vers une amélioration de nos milieux de vie et de notre qualité de vie à long terme et évitons de nous embourber encore une fois dans les mêmes ornières stériles.



Geneviève Audet, biol., M. Sc. Env.
Centre d'information sur
l'environnement de Longueuil
150, rue Grant, local 333
Longueuil (Québec) J4H 3H6
Téléphone : (450) 332-0682
Messagerie : (514) 590-8245
Courriel : infociel@yahoo.ca
www.ciel-longueuil.org